
Documents sauvegardés

Mardi 19 septembre 2017 à 12 h 52

1 document

Par Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier

EUROPRESSE.COM

Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par BU-DE-MONTPELLIER-I et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNi Inc.

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde.fr

11 septembre 2017

Les Britanniques ont développé un système d'accès à l'université plus juste

TRIBUNE. Le traditionnel problème de la sélection à l'entrée de l'université a refait surface cet été à l'occasion du défaut d'affectation de plusieurs milliers de lycéens ayant formulé

3

Nom de la source

Le Monde.fr

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Le Monde.fr • 789 mots

Les Britanniques ont développé un système d'accès à l'université plus juste

Dans une tribune au « Monde », le sociologue Jules Donzelot explique que depuis les années 1990, les universités anglaises ont su développer une politique qui promeut l'égalité des chances.

TRIBUNE. Le traditionnel problème de la sélection à l'entrée de l'université a refait surface cet été à l'occasion du défaut d'affectation de plusieurs milliers de lycéens ayant formulé leurs vœux par le biais du logiciel Admission post bac (APB). Si le gouvernement a effectivement trouvé une place à la plupart d'entre eux, le débat demeure. En témoignent les nombreux articles parus sur ce sujet et la propension frénétique des journalistes à interroger les membres du gouvernement sur cet enjeu.

Quand une question monte à ce point en régime, on peut gagner à prendre quelque recul par rapport à la manière dont elle se trouve formulée en France par rapport à d'autres pays. Prenons le cas de l'Angleterre, dont les politiques d'égalité des chances d'accès à l'université ont permis, en une vingtaine d'années et malgré l'existence d'une sélection à l'entrée, de réduire significativement les inégalités sociales tout en maintenant une croissance des effectifs. Soit, selon la célèbre typologie du sociologue américain Martin Trow (1926-2007), le passage d'un système d'enseignement supérieur élitiste à un autre, universaliste.

Le paradoxe, en France, tient à ce que la conservation d'un droit universel des

bacheliers conduit à rater cette transition d'un modèle élitiste vers un modèle universaliste. Pourquoi ce ratage ? Parce que le caractère absolu de ce droit d'accès au supérieur occulte le besoin d'organiser la mise en cohérence entre les attentes des bacheliers en matière professionnelle et les contenus d'enseignement supérieur qui leur sont offerts. De par son caractère universaliste, en effet, l'accès au savoir est perçu, en France, comme l'un des droits fondamentaux associés à la citoyenneté.

Le détour par le cas anglais constitue alors une ressource pertinente en raison des similitudes de fond entre ces deux pays. Or, on y découvre un système d'enseignement supérieur en passe de réussir, du moins comparé à la France, le double défi de la massification et de l'égalité des chances. Ce succès tient à la capacité croissante dont les universités ont fait preuve, depuis une vingtaine d'années, à aider les jeunes, dès le lycée, à formuler les choix de formation supérieure auxquels ils aspirent.

Privilégier l'élévation

Ce sont, là-bas, les établissements techniques et les universités moyennes qui ont lancé, dans les années 1990, les premières mesures importantes en faveur de l'égalité des chances. Les universités

© 2017 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 19 septembre 2017 à BU-DE-MONTPELLIER-I à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20170911-LMF-5183828



les plus élitistes ont finalement rejoint le mouvement dans les années 2000. Les politiques menées au titre de l'égalité des chances se sont trouvées réunies dans le cadre du programme Aimhigher (2004-2011), avec pour mot d'ordre d'encourager les élèves les plus défavorisés à viser l'enseignement supérieur, tout en les informant de façon rigoureuse sur les conditions d'accès et de réussite dans les différentes filières.

Depuis la fin d'Aimhigher, les dispositifs concernés ont été intégrés au fonctionnement de toutes les universités par le biais de « contrats d'équité » passés entre elles et l'agence responsable de l'équité d'accès au supérieur (OFFA). L'égalité des chances a véritablement transformé la culture institutionnelle des universités, devenues plus inclusives.

Ce modèle d'action se caractérise par le choix de privilégier l'élévation des aspirations plutôt que les seules mesures de préparation scolaire et culturelle qui, en France, animent le programme Cordées de la réussite.

De nombreuses pratiques existent là-bas, que l'on ne trouve pas côté français : des soirées de présentation de l'université organisées dans les maisons de quartier, qui permettent d'amorcer le dialogue avec les parents des futurs étudiants, des séjours d'immersion à l'université d'une à deux semaines pour les collégiens et les lycéens, des conférences universitaires dans les établissements secondaires, des bus itinérants se rendant dans les zones les plus éloignées des grandes villes afin de fournir un avant-goût des études supérieures aux élèves, et beaucoup d'autres.

Autant d'actions dont l'impact décisif a été démontré, et qui contrastent forte-

ment avec les seules mesures d'accompagnement scolaire et culturel des Cordées de la réussite. De sorte que l'on peut opposer un « modèle préparatoire », en France, à un « modèle aspirational », en Angleterre.

Précisons qu'une adaptation, en France, d'une de ces « bonnes pratiques » existe déjà depuis 2011, à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), l'Univ'd'hiver, un séjour d'immersion à l'université proposé chaque année, durant les vacances d'hiver, à une centaine de lycéens de seconde de l'agglomération.

Ces pratiques bénéficient, là-bas, à dix fois plus d'élèves que n'en touchent actuellement les dispositifs français. L'existence d'une sélection à l'entrée des universités se présente alors moins comme un moyen de contrôle arbitraire des candidatures que comme la tentative, par les universités, de prolonger leurs efforts visant à s'assurer que ceux qui accèdent à leurs formations possèdent véritablement une chance d'y réussir.